



Titre : FIDH La Fédération internationale des droits de l'Homme globalement satisfaite des avancées du Maroc Elle épingle Alger



Comme à son habitude, la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) n'avait pas manqué d'épingler bon nombre de pays, 70 plus précisément.

Dans son rapport de 2011 qui vient d'être rendu public, elle a dans ce cadre reproché au Maroc d'avoir réprimé quelques rassemblements pacifiques et les manifestations du 20 Février et d'avoir procédé à des arrestations ou à un harcèlement judiciaire de journalistes pour avoir dénoncé des violations des droits de l'Homme ou la corruption. Mais globalement, la FIDH s'est montrée suffisamment satisfaite des avancées réalisées par le Royaume qui s'est engagé, depuis fort longtemps, sur la voie des réformes. Et ce contrairement à certains pays de la région et particulièrement l'Algérie. La fin de l'état d'urgence en vigueur depuis 19 ans, par crainte de voir se multiplier les mouvements de protestation sociale, n'a pas eu pour corollaire la démocratisation de la vie politique et des progrès dans le respect des libertés fondamentales.

Malgré cette avancée, souligne la FIDH, de nombreuses lois violant les libertés d'association, de réunion et de rassemblement pacifique, de même que des pratiques administratives et des actes de harcèlement policier et judiciaire continuent d'entraver les activités des défenseurs des droits de l'Homme.

Par ailleurs, 2010 n'a connu aucune amélioration en termes de respect des droits de l'Homme, tandis que les autorités ont intensifié les mesures visant à restreindre encore plus les espaces de liberté de la société civile et accentué la répression, indique ledit rapport. L'exercice du droit à la liberté d'expression a, lui aussi, continué d'être sanctionné en Algérie et la répression a également visé des journalistes étrangers. Par ailleurs, la FIDH a révélé que le Comité des Nations unies des droits économiques, sociaux et culturels s'est montré très préoccupé par le refus de dialogue social et les violations des libertés syndicales et par les "interférences administratives, policières et judiciaires" vis-à-vis des syndicats autonomes du secteur public. En effet, les défenseurs des droits économiques et sociaux ont été victimes de nombreux actes d'intimidation. Les syndicalistes, en particulier, ont continué d'être harcelés par les autorités

Le cadre législatif reste défavorable aux activités de défense des droits de l'Homme et la liberté de réunion et de manifestation publique n'est toujours pas pleinement garantie en Algérie, a ajouté la FIDH dans son rapport.

En effet, les autorités interdisent régulièrement les manifestations publiques et les réunions publiques ne sont que très rarement autorisées, notamment lorsque les initiateurs sont des organisations de défense des droits de l'Homme. De même, les autorités algériennes ont continué d'empêcher les organisations de défense des droits de l'Homme d'obtenir une reconnaissance légale, c'est-à-dire le récépissé des autorités locales, indique la FIDH. Quant aux associations des familles de victimes de disparitions forcées pendant le conflit qui a déchiré l'Algérie dans les années 1990-2000, elles continuent, selon le rapport de la FIDH, de subir des actes d'intimidation de la part des autorités. Pour l'année 2012, la FIDH s'est fixé comme objectif prioritaire le renforcement de la protection internationale pour les défenseurs des droits de l'Homme qui doivent « être en droit de bénéficier d'une protection efficace et d'un cadre réglementaire leur permettant de travailler libre de toute entrave ».

Source : WEB Jeudi 27 Octobre 2011 Par LARBI BOUHAMIDA